

LA CROIX
VALMER



Une qualité de vie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture

Le 31.10.24

Et publication ou notification

Du 04.11.24



Le Maire,

Nombre conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 20

N°DEL 2024_08_098_7

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2024

Objet : INTERCOMMUNALITÉS

Rapport annuel 2023 du service assainissement collectif - Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

Présents :

Bernard JOBERT

Yves NONJARRET

Stéphanie MECHIN

Jean-Michel VIGNAT

Robert DALMASSO

Michèle CAPDEVIELLE

Gabrielle DALMAS

Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD

Thierry DOMENACH

Laurence GIORGINI

Julie HIVERT

Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

René CARANDANTE donne procuration à Bernard JOBERT

Catherine HURAUT donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU

Pierre MONETON donne procuration à Julie HIVERT

Mathieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI

Adama LACLAVERIE donne procuration à Yves NONJARRET

Roger OLIVIER donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Linda TRIBET

Angelo MURA

Chantal MALFAIT

Chloé DE BROUWER

Michaël REBOTIER

Marie-Françoise CASADEI

Catherine BRUNETTO

Secrétaire de séance :

Monsieur Yves NONJARRET

=====
Monsieur Robert DALMASSO, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée Délibérante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-5, imposant la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif,

Considérant que le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération,

Considérant que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- **D'approuver** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,
Monsieur Yves NONJARRET**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

04 NOV. 2024

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Membres :

- en exercice	45
- présents	30
- représentés	10
- excusés	5
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie WANIART

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2024/09/30-13

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 23 septembre 2024, se sont réunis Hôtel communautaire - Salle Martine Canapa - 2, rue Blaise Pascal à COGOLIN (83310), sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Céline GARNIER	Patricia AMIEL
Philippe LEONELLI	Sylvie GAUTHIER	Véronique LENOIR
Anne-Marie WANIART	Patricia PENCHENAT	Michel LE DARD
Alain BENEDETTO	Franck THIRIEZ	Julienne GAUTIER
Bernard JOBERT	Mireille ESCARRAT	Thierry GOBINO
Thomas DOMBRY	Patrick HERMIER	Josiane DEVAUX-DEMOURGUES
Roland BRUNO	Didier SILVE	Michèle DALLIES
Jean PLENAT	Anne KISS	Michel PERRAULT
Sylvie SIRI	Frédéric CARANTA	Frédéric BLUA
Sophie BARDOLLET	Catherine HURAUT	Patrice CHAPPUIS

Membres représentés :

Marc Etienne LANSADÉ donne procuration à Vincent MORISSE
Laurent GIUBERGIA donne procuration à Alain BENEDETTO
Jean-Paul DUBOIS donne procuration à Céline GARNIER
Christiane LARDAT donne procuration à Bernard JOBERT
Jacki KLINGER donne procuration à Patricia PENCHENAT
Catherine BRUNETTO donne procuration à Frédéric BLUA
Lucie LAFEUMA donne procuration à Thomas DOMBRY
Cécile LEDOUX donne procuration à Michel LE DARD
Jean-Maurice ZORZI donne procuration à Julienne GAUTIER
Maxime ESPOSITO donne procuration à Thierry GOBINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Membres excusés :

Christophe ROBIN
Audrey MICHEL
Jean-Paul MOREL

Aline CHARLES
Yolande MARTINEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Délibération n° 2024/09/30-13

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2023

Le rapporteur expose :

Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif est un document produit tous les ans par chaque service d'assainissement collectif pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce rapport répond à une exigence de transparence à l'égard des usagers.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce rapport doit être présenté au plus tard neuf mois après la clôture de l'exercice concerné. Il est ensuite adressé aux maires des communes membres pour être présenté à leur assemblée au plus tard dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 qui précise les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il complète le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexe VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Accompagné du compte administratif, ce rapport est également conforme à l'article L.5211-39 du CGCT en tant qu'il retrace l'activité du service d'assainissement collectif.

Enfin, ce rapport, qui vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux, est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du CGCT.

Ce rapport qui relate les conditions de la gestion du service public d'assainissement collectif comprend les informations relatives :

- à l'organisation du service ;
- à l'exploitation du service ;
- au service à l'utilisateur ;
- aux études et travaux ;
- au prix et à la situation financière du service.

L'objet de cette délibération est d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 et d'autoriser Monsieur le Président à l'adresser au maire de chaque commune membre.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

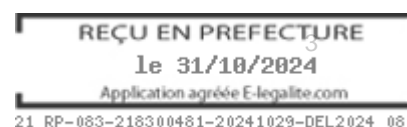
Vu l'arrêté préfectoral n° 423/2023-BCLI du 25 octobre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024



Vu le rapport annuel relatif joint à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 9 septembre 2024.

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 10 septembre 2024.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission « eau et assainissement » du 18 septembre 2024.

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire a pris connaissance dudit rapport ;

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2023.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à adresser ledit rapport aux maires de chaque commune membre.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Signé : Vincent MORISSE, Président

Signé : Anne-Marie WANIART, Secrétaire de séance

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

REÇU EN PREFECTURE
le 31/10/2024
Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXERCICE 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

SOMMAIRE

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE.....	5
1.3 NOMBRE D'ABONNES	6
2 OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT	7
2.1 AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS	7
2.2 INVENTAIRE DES OUVRAGES DU SERVICE	7
2.2.1 La Garde-Freinet.....	7
2.2.2 La Mole.....	8
2.2.3 Grimaud.....	8
2.2.4 Le Rayol-Canadel.....	8
2.2.5 Le Plan de la Tour.....	9
2.2.6 Ramatuelle.....	9
2.2.7 Sainte-Maxime	9
2.2.8 Saint-Tropez	10
2.2.9 Cogolin / Gassin.....	10
2.3 CARACTERISTIQUES DES STATIONS D'EPURATION	11
2.3.1 La Garde-Freinet.....	11
2.3.2 La Mole.....	11
2.3.3 Grimaud.....	12
2.3.4 Le Plan de la Tour.....	13
2.3.5 Ramatuelle	13
2.3.6 Sainte-Maxime	14
2.3.7 Saint-Tropez	14
2.3.8 Cogolin / Gassin.....	15
2.4 BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION	16
3 VOLUMES MIS EN ŒUVRE.....	17
3.1 VOLUMES FACTURES.....	17
3.2 IMPORT / EXPORT D'EFFLUENTS.....	17
4 TARIFICATION DE L'EAU	18
4.1 FACTURE 120 M3 AU 1 ^{ER} JANVIER 2023 ET AU 1 ^{ER} JANVIER 2024.....	18
4.1.1 La Garde-Freinet.....	18
4.1.2 La Mole.....	18
4.1.3 Grimaud.....	19
4.1.4 Le Rayol-Canadel.....	19
4.1.5 Le Plan de la Tour.....	20
4.1.6 Ramatuelle	20
4.1.7 Sainte-Maxime	21
4.1.8 Saint-Tropez	21

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

083-2018-6075 Saint-Tropez 240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

4.1.9	<i>Cogolin / Gassin</i>	22
4.2	FREQUENCE DE FACTURATION	23
5	ETAT DES FINANCES	24
5.1	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	24
5.2	SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS.....	25
5.2.1	<i>La Garde-Freinet</i>	25
5.2.2	<i>La Mole</i>	26
5.2.3	<i>Grimaud</i>	27
5.2.4	<i>Le Rayol-Canadel</i>	28
5.2.5	<i>Le Plan de la Tour</i>	29
5.2.6	<i>Ramatuelle</i>	30
5.2.7	<i>Sainte-Maxime</i>	31
5.2.8	<i>Saint-Tropez</i>	32
5.2.9	<i>Cogolin / Gassin</i>	33
6	INDICATEURS DE PERFORMANCE	34
6.1	TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT	34
6.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	35
6.3	CONFORMITES	36
7	TRAVAUX	38
7.1.1	<i>La Garde-Freinet</i>	38
7.1.2	<i>La Mole</i>	38
7.1.3	<i>Grimaud</i>	38
7.1.4	<i>Le Rayol-Canadel</i>	38
7.1.5	<i>Le Plan de la Tour</i>	38
7.1.6	<i>Ramatuelle</i>	38
7.1.7	<i>Sainte-Maxime</i>	38
7.1.8	<i>Saint-Tropez</i>	39
7.1.9	<i>Cogolin / Gassin</i>	39
8	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	40
8.1	ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FONDS DE SOLIDARITE	40
8.1.1	<i>La Garde-Freinet</i>	40
8.1.2	<i>La Mole</i>	40
8.1.3	<i>Grimaud</i>	40
8.1.4	<i>Le Rayol-Canadel</i>	40
8.1.5	<i>Le Plan de la Tour</i>	40
8.1.6	<i>Ramatuelle</i>	40
8.1.7	<i>Sainte-Maxime</i>	40
8.1.8	<i>Saint-Tropez</i>	40
8.1.9	<i>Cogolin / Gassin</i>	40
8.2	COOPERATION DECENTRALISEE	41
9	ANNEXE – NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU	42

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau intercommunal par la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez (GST) depuis le 1^{er} janvier 2024, avec les spécificités suivantes :

- En vertu du IV de l'article 14 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le SIVOM du littoral des Maures a été maintenu au moment du transfert de la compétence. Le SIVOM du littoral des Maures exerce la compétence assainissement collectif sur le périmètre des communes de Cavalaire sur Mer et de La Croix-Valmer.
- En vertu de l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la compétence assainissement collectif a été déléguée, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, aux communes de Grimaud, Ramatuelle et Saint-Tropez.

La Communauté de communes comprend les communes de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, La Garde-Freinet, Ramatuelle, Saint-Tropez, Sainte-Maxime.



Les compétences liées au service sont la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées, sauf sur la commune du Rayol-Canadel sur Mer dont le service ne comprend que la collecte et le transport, les eaux usées étant traitées sur la station d'épuration du Syndicat mixte d'assainissement « commune du Lavandou – Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez ».

Il existe une commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Il existe 10 modes de gestion sur le territoire :

- Une régie sur la commune de La Garde-Freinet ;
- Une régie sur la commune de La Mole ;
- Une régie sur le SIVOM du littoral des Maures ;
- Une concession de service public sur la commune de Grimaud ; ce contrat, conclu avec la SAUR pour une durée de 20 ans, se termine le 30 juin 2038 ;
- Une délégation de service public sur la commune du Rayol-Canadel sur Mer ; ce contrat, conclu avec la SAUR pour une durée initiale de 10 ans, a été prolongé d'un an et se termine le 31 décembre 2024 ;
- Une délégation de service public sur la commune du Plan de la Tour ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée de 12 ans, se termine le 31 mars 2025 ;
- Une délégation de service public, sur la commune de Ramatuelle ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée de 10 ans, se termine le 31 décembre 2026 ;
- Une délégation de service public, sur la commune de Sainte-Maxime ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée de 12 ans, se termine le 31 décembre 2026 ;
- Une délégation de service public, sur la commune de Saint-Tropez ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée initiale de 10 ans, a été prolongé d'un an et se termine le 31 janvier 2025 ;
- Une délégation de service public, sur les communes de Cogolin et de Gassin ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée de 10 ans, se termine le 31 décembre 2026 ;

Dans la suite de ce rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, la plupart des indicateurs sont donnés en distinguant ces 10 modes de gestions.

Le périmètre du SIVOM du littoral des Maures n'est pas traité dans ce rapport annuel, car le syndicat a été maintenu au moment du transfert de la compétence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercicel 31/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

1.3 NOMBRE D'ABONNES

Le service public d'assainissement dessert 41 649 abonnés.

La répartition des abonnés par mode de gestion est la suivante :

Nombre d'abonnés	2022	2023	Evolution
La Garde-Freinet	NC	1 075	
La Mole	565	625	+10.6%
Grimaud	5 444	5 599	+2,8 %
Le Rayol-Canadel	1 206	1 217	+ 0,9 %
Le Plan de la Tour	1 668	1 677	0,5 %
Ramatuelle	2 018	2 014	-0,2 %
Sainte-Maxime	12 865	12 897	0,2 %
Saint-Tropez	6 355	6 350	-0,1 %
Cogolin / Gassin	10 152	10 195	0,4 %
TOTAL	40 273	41 649	

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 118,24 abonnés/km.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

2 OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

2.1 AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS

Les autorisations de déversement d'effluents industriels sur le service sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Service	Etablissement industriel	Date de la convention
Grimaud	Cave coopérative de Grimaud Blanchisserie Bergon	17/08/2017 22/08/2017
Ramatuelle	Les celliers des vignerons de Ramatuelle	2009
Saint-Tropez	Cave coopérative les vignobles de Saint-Tropez	2019
Cogolin / Gassin	Château Saint-Maur	25/02/2014
	Maîtres vignerons de la presqu'île de Saint-Tropez	01/10/2017
	La tarte tropézienne	02/12/2010
	DCNS	20/12/2009
	Château Minuty	20/02/2018

2.2 INVENTAIRE DES OUVRAGES DU SERVICE

2.2.1 La Garde-Freinet

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration des Vergers - capacité : 2 500 équivalents habitants (EH)
 - Ministation du hameau de la Mourre - capacité : 150 EH
 - Ministation des Plaines - capacité : 40 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 2
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : NC¹
- Linéaire du réseau : 7 km
- Dont linéaire du réseau gravitaire : NC
- Nombre de branchements : NC
- Nombre de regards : 33

- Autres ouvrages : -

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Non connu

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

2.2.2 La Mole

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration du village - capacité : 1 900 EH
 - Ministration des Cabris – capacité : 60 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 0
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : NC
- Linéaire du réseau : 4
- Dont linéaire du réseau gravitaire : NC
- Nombre de branchements : NC
- Nombre de regards : NC
- Autres ouvrages : -

2.2.3 Grimaud

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration de Grimaud - capacité : 55 100 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 46
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 4
- Linéaire du réseau : 57
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 17
- Nombre de branchements : 5 599
- Nombre de regards : NC

- Autres ouvrages : -

2.2.4 Le Rayol-Canadel

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 6
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 4
- Linéaire du réseau : 22
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 21
- Nombre de branchements : 1217
- Nombre de regards : 569

- Autres ouvrages :
 - Emissaire du PR Bailly Suffren
 - Emissaire du PR débarquement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

2.2.5 Le Plan de la Tour

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration des Prés d'Icard – capacité : 4 417 EH
 - Ministation des Gastons et des Vayacs – capacité : 95 EH
 - Ministation du hameau de Prat Bourdin – capacité 80 EH
 - Ministation du hameau du Revest – capacité : 80 EH
 - Ministation du hameau du Plan – capacité : 80 EH
 - Ministation des Pierrons – capacité : 70 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 6
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 3
- Linéaire du réseau : 16
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 15
- Nombre de branchements : 1055
- Nombre de regards : 498

- Autres ouvrages : -

2.2.6 Ramatuelle

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration de Bonne terrasse - capacité 28 000 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 19
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 4
- Linéaire du réseau : 32 km
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 28 km
- Nombre de branchements : 834
- Nombre de regards : 804

- Autres ouvrages : -

2.2.7 Sainte-Maxime

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration de la Nartelle – capacité : 60 000 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 21
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 12
- Linéaire du réseau : 89,6
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 75,9

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif –

ST exercice 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

- Nombre de branchements : 5137
- Nombre de regards : 2348
- Autres ouvrages :
 - Traitement tertiaire et réseau de distribution d'eau d'irrigation

2.2.8 Saint-Tropez

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration de la Citadelle – capacité : 40 000 EH
- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 28
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 3
- Linéaire du réseau : 48
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 41
- Nombre de branchements : 3 293
- Nombre de regards : 1 364
- Autres ouvrages :
 - Emissaire de la Citadelle
 - Emissaire du Portalet

2.2.9 Cogolin / Gassin

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration de Font-Mourier – capacité : 45 000 EH
- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 28
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 9
- Linéaire du réseau : 76
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 58
- Nombre de branchements : 4 994
- Nombre de regards : 1 781
- Autres ouvrages : -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

10/23/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

2.3 CARACTERISTIQUES DES STATIONS D'EPURATION

2.3.1 La Garde-Freinet

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES		CODE SANDRE :			060983046001
Nom :	LA AGRDE FREINET				
Lieu d'implantation :	LA GARDE FREINET				
Date de mise en eau :	2007				
Maître d'ouvrage :	COMMUNE DE LA GARDE FREINET				
Capacité nominale :	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M ³ /JOUR	Q pointe M ³ /HEURE	Equivalent HABITANTS	
	Temps sec	150	375	15.6	2 500
	Temps pluie		452	38.2	
Débit de référence :	462 M3/J				
Charge entrante : (année 2023)	EN KG/J DBO5	50.06	EN EH :	918	
File EAU :	TYPE DE TRAITEMENT :	FILTRE PLANTES DE ROSEAUX			
	FILIERES DE TRAITEMENT :	FILTRE PLANTES DE ROSEAUX			
File BOUE :	TYPE DE TRAITEMENT :	STOCKAGE 1 ^{ER} ETAGE			
	FILIERES DE TRAITEMENT :	STOCKAGE 1 ^{ER} ETAGE			

2.3.2 La Mole

Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :			060983079002
Nom :	STEP la môle (T5351)				
Lieu d'implantation :	LA MOLE / 83079			83310 LA MOLE	
Date de mise en eau :	2006 et Oct-2014 et Juin-2018				
Maître d'ouvrage :	Commune de La Môle				
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants	
	114	285	40	1 900	
Débit de référence (m ³ /j) :	<=152				
File EAU :	Filières de traitement :		Filtres plantés de roseaux		
File BOUE :	Filières de traitement :		Stockage		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

2.3.3 Grimaud

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	060000183068	
Commune	GRIMAUD			
Taille de l'agglomération	Semaine 35 : 2 574kg DBO5 soit 42 899 EH (CBPO)			
Système de collecte		Code Sandre	060883068003	
Nom	GRIMAUD			
Type(s) de réseau	Pseudo-Séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	MARIN Francisco			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	060983068004	
Nom	GRIMAUD - STEP - 55100 EH			
Lieu d'implantation	GRIMAUD			
Date de mise en œuvre	2021			
Maître d'ouvrage	GRIM'EAU			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
Temps sec	3 305	11 627	810	55 100
Temps pluie		11 627	1350	
Débit de référence	11 627 m ³ /j (AP du 26.04.2018)			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)		3 948.8 kg/jour	65 780 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Boues activées		
	Filière de traitement	Bassin biologique et bassin membranaire		
File Boue	Type de traitement	Déshydratation par centrifugation		
	Filières de traitement	Compostage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	MARIN Francisco			
Milieu récepteur				
Nom	Ruisseau Saint Pierre – La Giscle			
Masse d'eau	FRDR100b – La Giscle de la confluence avec la Môle à la mer			
Type	Rejet superficiel			

CPBO = La taille de l'agglomération correspond à la charge brute de pollution organique contenue dans les eaux usées produites par les populations et activités économiques rassemblées dans l'agglomération d'assainissement, c'est-à-dire par l'ensemble des zones d'assainissement collectif comprises dans le périmètre de l'agglomération d'assainissement défini précédemment. Ils sont exprimés en Equivalent-Habitant ou en kg par jour de DBO5 avec 1 EH = 60 g/jour de DBO5. Elle correspond à la charge journalière de la semaine la plus chargée de l'année à l'exception des situations inhabituelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

2.3.4 Le Plan de la Tour

Station de traitement des eaux usées		Code Sandre : 060983094001		
Nom :	STEP Plan de la Tour			
Lieu d'implantation :	LE PLAN-DE-LA-TOUR / 83094	Les Prés d'Icard - 83120 PLAN DE LA TOUR		
Date de mise en eau :	1974 - 2000			
Maître d'ouvrage :	Commune du Plan de la Tour			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants
	265	800	60	4 417
Débit de référence (m³/j) :	<=1067			
Charge entrante maxi:	En kg/j DBO5 :	256	En EH :	4 274
Année : 2023				
File EAU :	Filières de traitement :		Prétraitements - Boues activées - Aération prolongée	
File BOUE :	Filières de traitement :		Déshydratation mécanique	

2.3.5 Ramatuelle

Station de traitement des eaux usées		Code Sandre : 060983101002		
Nom :	STEP Ramatuelle			
Lieu d'implantation :	RAMATUELLE / 83101	Quartier de Bonne Terrasse - 83350 RAMATUELLE		
Date de mise en eau :	Juin 2013 pour la tranche 1 (traitement biologique) et juin 2014 pour la tranche 2 (prétraitements, déshydratation, désodorisation)			
Maître d'ouvrage :	Commune de Ramatuelle			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants
	1 680	5 000	400	28 000
Débit de référence (m³/j) :	<=2400			
Charge entrante maxi:	En kg/j DBO5 :	1 719	En EH :	28 658
Année : 2023				
File EAU :	Filières de traitement :		Prétraitements - MBBR - Flottation	
File BOUE :	Filières de traitement :		Déshydratation mécanique	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

2.3.6 Sainte-Maxime

Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :	060983115001	
Nom :	STEP Ste Maxime-La Nartelle			
Lieu d'implantation :	SAINTE MAXIME / 83115		Avenue de Casbianca - 83120 SAINTE MAXIME	
Date de mise en eau :	mai-04			
Maitre d'ouvrage :	Commune de Sainte-Maxime			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants
	3 600	12 000	805	60 000
Débit de référence (m³/j) :	<=7464			
Charge entrante maxi:	En kg/j DBO5 :	2 204	En EH :	36 732
Année : 2023				
File EAU :	Fillères de traitement :	prétraitement - décantation primaire - physico-chimique - filtre biologique - procédé de désinfection		
File BOUE :	Fillères de traitement :	épaississement - stabilisation - déshydratation mécanique		

2.3.7 Saint-Tropez

Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :	060983119001	
Nom :	STEP St Tropez-La Citadelle			
Lieu d'implantation :	SAINT TROPEZ / 83119		Route des Graniers - 83990 SAINT TROPEZ	
Date de mise en eau :	01/11/2009			
Maitre d'ouvrage :	Commune de Saint-Tropez			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants
	2 400	7 000 Temps sec 28 000 Temps de pluie	1 200	40 000
Débit de référence (m³/j) :	<=7596			
Charge entrante maxi:	En kg/j DBO5 :	1 872	En EH :	31 196
Année : 2023				
File EAU :	Fillères de traitement :	prétraitements - décantation primaire - physico-chimique - filtre biologique		
File BOUE :	Fillères de traitement :	épaississement - déshydratation mécanique		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 10231/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

10231/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

2.3.8 Cogolin / Gassin

Station de traitement des eaux usées		Code Sandre : 060983042003		
Nom :	STEP Cogolin-Font Mourier			
Lieu d'implantation :	COGOLIN / 83042	1708 route de la Four - 83310 COGOLIN		
Date de mise en eau :	Juillet 2011			
Maître d'ouvrage :	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Cogolin et Gassin			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants
	2 700	7 500	750	45 000
Débit de référence (m³/j) :	<=5765			
Charge entrante maxi:	En kg/j DBO5 :	1 778	En EH :	29 637
Année : 2023				
File EAU :	Filières de traitement :	Prétraitement - Boues activées - Aération prolongée - Procédé de déphosphatation biologique et physico-chimique - Filtration membranaire jusqu'au 30.06.2023 puis Prétraitement - Boues activées - Aération prolongée - Procédé de déphosphatation biologique et physico-chimique - Clarification - Filtration tertiaires		
File BOUE :	Filières de traitement :	Déshydratation mécanique		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

2.4 BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION

Station d'épuration	Boues produites (tMS)		Boues évacuées (tMS)	
	2022	2023	2022	2023
La Garde-Freinet - Vergers - Hameau de la Mourre - Plaines	NC	NC	NC	NC
La Mole - Village - Cabris	0 0	0 0	0 0	0 0
STEP Grimaud	246,63	250,04	201,67	236,72
Plan de la Tour - Près d'Icard - Gastons / Vayacs - Prat Bourdin - Revest - Plan - Pierrons	37,6 0 0 0 0 0	32,2 0 0 0 0 0	37,6 0 0 0 0 0	32,2 0 0 0 0 0
Ramatuelle - STEP de Bonne terrasse	109,60	107,30	109,60	107,30
Sainte-Maxime - STEP de la Nartelle	*	*	487,7	539,5
Saint-Tropez - STEP de la Citadelle	220	280	220	280
Cogolin / Gassin - STEP de Font-Mourier	328,2	323,8	328,2	323,8

*Le process actuel d'épaississement des boues de la STEP de Sainte-Maxime ne permet pas de mesurer cette valeur

NC : Non Connu

Pour le Plan de la Tour : Il n'y a pas de boues produites pour les 4 installations d'assainissement semi-collectives.

- Pour Les Gastons, il s'agit de lits plantés de roseaux qui sont coupés une fois par an

- Pour Le Plan, Les Pierrons, et Le Revest le traitement se fait par filtration sur copeaux de coco

- Pour Prat Bourdin, c'est une "simple" zone d'épandage avec drains

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

10/31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

3 VOLUMES MIS EN ŒUVRE

3.1 VOLUMES FACTURES

Volumes facturés (en m ³)	2022	2023	Evolution
La Garde-Freinet	NC	NC	-
La Mole	74 835	71 906	-3,91 %
Grimaud	1 308 445	1 228 666	-6,1%
Le Rayol-Canadel	214 012	198 885	-7,1%
Le Plan de la Tour	208 260	193 529	-7,1%
Ramatuelle	1 246 792	1 257 044	0,8%
Sainte-Maxime	2 603 855	2 356 528	-9,5%
Saint-Tropez	2 327 164	2 348 438	0,9%
Cogolin / Gassin	1 679 631	1 577 007	-6,1%
TOTAL	9 662 994	9 232 003	-4,5%

NC : Non Connu

3.2 IMPORT / EXPORT D'EFFLUENTS

Volumes importés / exportés en m ³	2022	2023	Evolution
Le Rayol-Canadel			
<i>Export vers syndicat Lavandou GST</i>	214 012	198 885	-7,1%
Ramatuelle			
<i>Export vers Saint-Tropez²</i>	19 567	18 001	-8,0%
Saint-Tropez			
<i>Import depuis Ramatuelle</i>	19 567	18 001	-8,0%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Quartier des Mairies

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

10/23/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

4 TARIFICATION DE L'EAU

4.1 FACTURE 120 M3 AU 1^{ER} JANVIER 2023 ET AU 1^{ER} JANVIER 2024

4.1.1 La Garde-Freinet

LA GARDE FREINET	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			222,00	222,00	0,00%
Part collectivité(s)			222,00	222,00	0,00%
Abonnement			60,00	60,00	0,00%
Consommation	120	1,3500	162,00	162,00	0,00%
Organismes publics et TVA			61,55	63,12	2,55%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			8,75	9,12	4,23%
TOTAL € TTC			409,11	412,34	0,79%

4.1.2 La Mole

LA MOLE	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			104,40	104,40	0,00%
Part collectivité(s)			104,40	104,40	0,00%
Abonnement			50,40	50,40	0,00%
Consommation	120	0,4500	54,00	54,00	0,00%
Organismes publics et TVA			61,55	62,91	2,21%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			8,75	8,91	1,83%
TOTAL € TTC			291,51	294,74	1,11%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

4.1.3 Grimaud

GRIMAUD	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			435,71	452,88	3,94%
Part collectivité(s)			435,71	452,88	3,94%
Abonnement			305,03	313,36	2,73%
Consommation	120	1,1627	130,68	139,52	6,76%
Organismes publics et TVA			107,05	110,12	2,87%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			54,25	56,12	3,45%
TOTAL € TTC			668,32	690,43	3,31%

4.1.4 Le Rayol-Canadel

RAYOL CANADEL SUR MER	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			351,58	367,09	4,41%
Part collectivité(s)			351,58	367,09	4,41%
Abonnement			86,46	91,74	6,11%
Consommation	120	2,2946	265,12	275,35	3,86%
Organismes publics et TVA			98,62	101,54	2,96%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			45,82	47,54	3,75%
TOTAL € TTC			575,76	596,06	3,53%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

4.1.5 Le Plan de la Tour

LE PLAN-DE-LA-TOUR	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			237,77	246,14	3,52%
Part délégataire			190,75	199,12	4,39%
Abonnement			95,37	99,56	4,39%
Consommation	120	0,8297	95,38	99,56	4,38%
Part collectivité(s)			47,02	47,02	0,00%
Consommation	120	0,3918	47,02	47,02	0,00%
Organismes publics et TVA			87,25	89,45	2,52%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			34,45	35,45	2,90%
TOTAL € TTC			450,58	463,02	2,76%

4.1.6 Ramatuelle

RAMATUELLE	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			147,57	156,80	6,25%
Part délégataire			111,57	120,80	8,27%
Abonnement			47,12	51,02	8,28%
Consommation	120	0,5815	64,45	69,78	8,27%
Part collectivité(s)			36,00	36,00	0,00%
Consommation	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Organismes publics et TVA			78,23	80,52	2,91%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			25,43	26,52	4,25%
TOTAL € TTC			351,36	364,75	3,78%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

4.1.7 Sainte-Maxime

SAINTE-MAXIME	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			138,24	139,90	1,20%
Part délégataire			69,74	71,40	2,38%
Abonnement			46,66	47,77	2,38%
Consommation	120	0,1969	23,08	23,63	2,38%
Part communale			62,50	62,50	0,00%
Consommation	120	0,5208	62,50	62,50	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0500	6,00	6,00	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			141,97	163,97	15,50%
Part délégataire			118,21	140,21	18,61%
Consommation	120	1,1684	118,21	140,21	18,61%
Part communale			23,76	23,76	0,00%
Consommation	120	0,1980	23,76	23,76	0,00%
Organismes publics et TVA			78,36	81,93	4,56%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			25,56	27,92	9,23%
TOTAL € TTC			358,57	385,80	7,59%

4.1.8 Saint-Tropez

SAINT TROPEZ	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			205,91	220,41	7,04%
Part délégataire			118,17	132,67	12,27%
Abonnement			34,16	38,35	12,27%
Consommation	120	0,7860	84,01	94,32	12,27%
Part collectivité(s)			87,74	87,74	0,00%
Consommation	120	0,7312	87,74	87,74	0,00%
Organismes publics et TVA			84,06	86,86	3,33%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			31,26	32,86	5,12%
TOTAL € TTC			415,53	434,70	4,61%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

4.1.9 Cogolin / Gassin

COGOLIN	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,50%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,04%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,04%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			206,84	224,42	8,50%
Part délégataire			146,25	163,83	12,02%
Abonnement			49,85	55,84	12,02%
Consommation	120	0,8999	96,40	107,99	12,02%
Part collectivité(s)			60,59	60,59	0,00%
Abonnement			33,66	33,66	0,00%
Consommation	120	0,2244	26,93	26,93	0,00%
Organismes publics et TVA			84,16	87,27	3,70%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			31,36	33,27	6,09%
TOTAL € TTC			416,56	439,12	5,4%

GASSIN	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			206,84	224,42	8,50%
Part délégataire			146,25	163,83	12,02%
Abonnement			49,85	55,84	12,02%
Consommation	120	0,8999	96,40	107,99	12,02%
Part collectivité(s)			60,59	60,59	0,00%
Abonnement			33,66	33,66	0,00%
Consommation	120	0,2244	26,93	26,93	0,00%
Organismes publics et TVA			84,16	87,27	3,70%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			31,36	33,27	6,09%
TOTAL € TTC			416,56	439,12	5,42%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

4.2 FREQUENCE DE FACTURATION

La facturation est effectuée à une fréquence trimestrielle, sauf sur les communes de La Garde-Freinet et de Sainte Maxime où elle est biannuelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

5 ETAT DES FINANCES

5.1 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

	2022	2023
La Garde-Freinet		
Montant HT des investissements	23 264 €	32 712 €
Montant des subventions	0	0
Durée d'extinction de la dette	2 ans	2 ans
La Mole		
Montant HT des investissements	0	0
Montant des subventions	0	0
Durée d'extinction de la dette	Pas de dette	Pas de dette
Grimaud		
Montant HT des investissements	107 623 €	670 256 €
Montant des subventions	0	0
Durée d'extinction de la dette	< 1 an	< 1 an
Le Rayol-Canadel		
Montant HT des investissements	112 889 €	377 250 €
Montant des subventions	0	52 209 €
Durée d'extinction de la dette	0	1 an
Le Plan de la Tour		
Montant HT des investissements	101 962 €	377 250 €
Montant des subventions	34 168 €	0
Durée d'extinction de la dette	Pas de dette	Pas de dette
Ramatuelle		
Montant HT des investissements	126 796 €	58 924 €
Montant des subventions	0	0
Durée d'extinction de la dette	13 ans et 1 mois	12 ans et 1 mois
Sainte-Maxime		
Montant HT des investissements	NC	378 339 €
Montant des subventions	0	0
Durée d'extinction de la dette	< 1 an	< 1 an
Saint-Tropez		
Montant HT des investissements	635 695,31 €	2 011 594,76 €
Montant des subventions	0	0
Durée d'extinction de la dette	3 ans et 8 mois	7 ans et 1 mois
Cogolin / Gassin		
Montant HT des investissements	1 177 419,95 €	5 188 061,09 €
Montant des subventions	68 425,00 €	1 944 349,32 €
Durée d'extinction de la dette	Pas de dette	Pas de dette

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

5.2 SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

5.2.1 La Garde-Freinet

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 167 153,93	G 218 395,76	G-A	51 241,83
	Section d'investissement	B 95 239,42	H 84 428,11	H-B	-10 811,31

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 293 257,27 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 58 443,41 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 262 393,35	Q= G+H+I+J 654 524,55	=Q-P	392 131,20

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 167 153,93	= G+I+K 511 653,03	344 499,10	
	Section d'investissement	= B+D+F 95 239,42	= H+J+L 142 871,52	47 632,10	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 262 393,35	= G+H+I+J+K+L 654 524,55	392 131,20	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

5.2.2 La Mole

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 102 436,43	G 121 069,60	G-A 18 633,17
	Section d'investissement	B 46 368,68	H 58 821,58	H-B 12 452,90

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 203 952,29 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 543 330,18 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 148 805,11	Q= G+H+I+J 927 173,65	=Q-P 778 368,54

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 102 436,43	= G+I+K 325 021,89	222 585,46
	Section d'investissement	= B+D+F 46 368,68	= H+J+L 602 151,76	555 783,08
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 148 805,11	= G+H+I+J+K+L 927 173,65	778 368,54

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

5.2.3 Grimaud

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II	
VUE D'ENSEMBLE						A1	
EXECUTION DU BUDGET							
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	431 619,45	G	691 986,22	G-A	260 366,77
	Section d'investissement	B	858 060,39	H	1 030 422,70	H-B	172 362,31
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 150 153,43 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	635 637,86 (si excédent)		
		=		=			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	1 289 679,84	Q=	3 508 200,21	=Q-P	2 218 520,37
		A+B+C+D		G+H+I+J			
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	431 619,45	= G+I+K	1 842 139,65	1 410 520,20	
	Section d'investissement	= B+D+F	858 060,39	= H+J+L	1 666 060,56	808 000,17	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 289 679,84	= G+H+I+J+K+L	3 508 200,21	2 218 520,37	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

10/23/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

5.2.4 Le Rayol-Canadel

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	405 695,57	104 305,39	510 000,96
	Recettes réalisées (1)	B	334 955,68	124 963,57	459 919,25
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	644 385,00	118 577,00	762 962,00
	Dépenses réalisées (1)	E	378 708,65	68 595,33	447 303,98
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-43 752,97	56 368,24	12 615,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	238 689,43	14 271,61	252 961,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	194 936,46	70 639,85	265 576,31
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	194 936,46	70 639,85	265 576,31

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif - CST exercice 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

5.2.5 Le Plan de la Tour

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 184 960,04	G 177 569,50	G-A -7 390,54
	Section d'investissement	B 136 222,98	H 97 993,46	H-B -38 229,52

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 9 616,40 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 341 800,73 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 321 183,02	Q= G+H+I+J 626 980,09	=Q-P 305 797,07

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 74 049,60	L 50 169,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 74 049,60	= K+L 50 169,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 184 960,04	= G+I+K 187 185,90	2 225,86
	Section d'investissement	= B+D+F 210 272,58	= H+J+L 489 963,19	279 690,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 395 232,62	= G+H+I+J+K+L 677 149,09	281 916,47

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

5.2.6 Ramatuelle

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 244 100,00	686 359,58
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 557 740,42
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 244 100,00	1 244 100,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 242 115,30	1 408 256,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	53 476,80	32 500,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 145 163,90	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 440 756,00	1 440 756,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 684 856,00	2 684 856,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

5.2.7 Sainte-Maxime

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 327 124,09	972 442,68	3 299 566,77
	Recettes réalisées (1)	B	1 045 517,58	1 121 960,45	2 167 478,03
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 307 330,92	2 222 875,25	4 530 206,17
	Dépenses réalisées (1)	E	635 389,51	856 867,30	1 492 256,81
	Restes à réaliser	F	146 506,50	0,00	146 506,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	410 128,07	265 093,15	675 221,22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-19 793,17	1 250 432,57	1 230 639,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	390 334,90	1 515 525,72	1 905 860,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-146 506,50	0,00	-146 506,50
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	243 828,40	1 515 525,72	1 759 354,12

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif - GST exercice 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

5.2.8 Saint-Tropez

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 888 318,79	1 519 000,00	9 407 318,79
	Recettes réalisées (1)	B	5 872 879,49	2 185 996,78	8 058 876,27
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 208 500,00	3 426 718,97	11 635 218,97
	Dépenses réalisées (1)	E	2 624 089,71	1 324 972,77	3 949 062,48
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	3 248 789,78	861 024,01	4 109 813,79
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	320 181,21	1 907 718,97	2 227 900,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	3 568 970,99	2 768 742,98	6 337 713,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 568 970,99	2 768 742,98	6 337 713,97

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif - CST exercice 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

5.2.9 Cogolin / Gassin

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 4 964 854,34	G 2 316 890,70	G-A	-2 647 963,64
	Section d'investissement	B 6 253 687,14	H 4 259 008,76	H-B	-1 994 678,38

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 3 580 737,84 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 2 043 911,40 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 11 218 541,48	Q= G+H+I+J 12 200 548,70	=Q-P	982 007,22

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 547 036,27	L 777 060,78		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 547 036,27	= K+L 777 060,78		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 4 964 854,34	= G+I+K 5 897 628,54	932 774,20	
	Section d'investissement	= B+D+F 6 800 723,41	= H+J+L 7 079 980,94	279 257,53	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 11 765 577,75	= G+H+I+J+K+L 12 977 609,48	1 212 031,73	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

6 INDICATEURS DE PERFORMANCE

6.1 TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Taux de desserte	2023
La Garde-Freinet	NC
La Mole	100
Grimaud	NC
Le Rayol-Canadel	NC
Le Plan de la Tour	80,1%
Ramatuelle	NC
Sainte-Maxime	92,6%
Saint-Tropez	98,98%
Cogolin / Gassin	NC

NC : Non Connu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

10/23/10/2024

Application agréée E.legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

6.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

	Barème	La Garde-Freinet	La Mole	Grimaud	Le Rayol-Canadel	Le Plan de la Tour	Ramatuelle	Sainte-Maxime	Saint-Tropez	Cogolin / Gassin
PARTIE A - PLAN DES RESEAUX	15		15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux	10		10	10	10	10	10	10	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5		5	5	5	5	5	5	5	5
PARTIE B - INVENTAIRE DES RESEAUX	30		15	30	30	40	30	15	26	43
Existence d'un inventaire des réseaux	oui/non		non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	%		0%	98,77%	99%	100%	100%	100%	100%	100%
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée	oui/non		non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Informations structurelles pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15		0	15	15	15	15	15	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15		15	15	11	15	15	10	11	13
PARTIE C - AUTRES ELEMENTS	75		20	40	40	40	61	40	74	0
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15		0	0	0	10	11	0	14	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10		0	10	10	10	10	10	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10		10	10	10	10	10	10	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10		10	0	0	0	10	0	10	0
Localisation des autres interventions	10		0	10	10	0	10	10	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10		0	10	10	10	10	10	10	0
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10		0	0	0	0	0	0	10	0
TOTAL	120	NC	50	85	85	80	106	80	115	73

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif - GST exercice 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

6.3 CONFORMITES

L'indicateur de conformité de la collecte des effluents, pour les réseaux collectant une charge supérieure à 2 000 EH, s'obtient auprès des services de la Police de l'eau (0 = non conforme / 100 = conforme).

L'indicateur de conformité des équipements des stations d'épuration de plus de 2 000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'eau (0 = non conforme / 100 = conforme).

L'indicateur de conformité des ouvrages d'épuration de plus de 2 000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'eau (0 = non conforme / 100 = conforme).

	2022	2023
La Garde-Freinet		
Conformité de la collecte des effluents	NC	100
Conformité des équipements (STEP)	NC	100
Conformité des ouvrages d'épuration	NC	100
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	NC	NC
La Mole		
Conformité de la collecte des effluents	Non concerné	Non concerné
Conformité des équipements (STEP)	Non concerné	Non concerné
Conformité des ouvrages d'épuration	Non concerné	Non concerné
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Non concerné	Non concerné
Grimaud		
Conformité de la collecte des effluents	100%	100%
Conformité des équipements (STEP)	100%	100%
Conformité des ouvrages d'épuration	100%	100%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%
Le Rayol-Canadel		
Conformité de la collecte des effluents	Non concerné	Non concerné
Conformité des équipements (STEP)	Non concerné	Non concerné
Conformité des ouvrages d'épuration	Non concerné	Non concerné
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Non concerné	Non concerné
Le Plan de la Tour		
Conformité de la collecte des effluents	NC	En voie de conformité
Conformité des équipements (STEP)	100%	100%
Conformité des ouvrages d'épuration	NC	92 %
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%
Ramatuelle		
Conformité de la collecte des effluents	NC	0
Conformité des équipements (STEP)	100%	100%
Conformité des ouvrages d'épuration	100%	100%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

10/31/10/2024

Application agréée E.legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

	2022	2023
Sainte-Maxime		
Conformité de la collecte des effluents	NC	100%
Conformité des équipements (STEP)	100%	100%
Conformité des ouvrages d'épuration	99%	99%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%
Saint-Tropez		
Conformité de la collecte des effluents	100%	100%
Conformité des équipements (STEP)	100%	0%
Conformité des ouvrages d'épuration	100%	85%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%
Cogolin / Gassin		
Conformité de la collecte des effluents	0	0
Conformité des équipements (STEP)	0	100%
Conformité des ouvrages d'épuration	27%	69%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%

NC : non communiqué

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E.legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

7 TRAVAUX

7.1.1 La Garde-Freinet

La commune de La Garde-Freinet a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Des travaux sur la station d'épuration des Vergers ;
- Des travaux de réfection du réseau d'assainissement de l'esplanade ;
- Des travaux de raccordement au réseau d'assainissement ;

7.1.2 La Mole

La commune de La Mole n'a pas réalisé d'études ni de travaux en 2023.

7.1.3 Grimaud

La commune de Grimaud a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Fin des travaux de pose du réseau d'assainissement dans le lotissement Beauvallon Bartole ;
- Analyse risque défaillance des postes de refoulement ;

7.1.4 Le Rayol-Canadel

La commune de La Garde-Freinet a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Les études et les travaux de réhabilitation de l'émissaire du trop-plein du poste de refoulement du Bailly de Suffren ;
- Le démarrage des études en vue de la réhabilitation de l'émissaire du trop-plein du poste de refoulement du débarquement ;

7.1.5 Le Plan de la Tour

La commune du Plan de la Tour a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Etude de faisabilité de la ministration d'épuration du hameau du Vernet ;
- Travaux de réhabilitation de regards (prescription du schéma directeur) ;
- Travaux sur la station d'épuration des Près d'Icard (potence sur le filière boues) ;

7.1.6 Ramatuelle

La commune de Ramatuelle a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Démarrage des études de faisabilité de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration ;

7.1.7 Sainte-Maxime

La commune de Sainte-Maxime a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la filière boue de la station d'épuration de la Nartelle ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-2000360

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

10/23/10/2024

Application agréée E.legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

- Renouvellement de 80 mètres de canalisation avenue des Amandiers ;
- Renouvellement de 15 mètres de canalisation avenue Théodore Blanc ;
- Renouvellement de 120 mètres de canalisation rue de la Plage ;

7.1.8 Saint-Tropez

La commune de Saint-Tropez a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Renouvellement du réseau d'eaux usées route des plages ;
- Renouvellement du réseau d'eaux usées chemin de l'Estagnet ;
- Renouvellement du réseau d'eaux usées quai de l'épi ;
- Renouvellement du réseau d'eaux usées route des Carles ;
- Renouvellement du réseau d'eaux usées chemin de la Moutte ;
- Renouvellement du réseau d'eaux usées boulevard Vasserot ;
- Des travaux de gainage de réseaux d'eaux usées (route des plages, avenue général Leclerc, chemin de la Belle-Isnarde, chemin de Sainte-Anne, chemin de Valfère, chemin des amoureux, chemin des vendanges, avenue Foch, place des Lices) ;

7.1.9 Cogolin / Gassin

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Cogolin - Gassin a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Le démarrage du schéma directeur assainissement ;
- La poursuite des travaux de reconfiguration de la station d'épuration de Font-Mourier ;
- Le dévoiement du réseau d'eaux usées avenue du Subeiran à Cogolin ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

01/10/2024

Application agréée E.legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

8 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

8.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FONDS DE SOLIDARITE

8.1.1 La Garde-Freinet

L'année 2023, le service a reçu 66 demandes d'abandon de créance et en a accordé 66.
20 714 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité.

8.1.2 La Mole

L'année 2023, le service a reçu 15 demandes d'abandon de créance et en a accordé 15.
7 622 €TTC ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,1060 €/m³.

8.1.3 Grimaud

Information non connue

8.1.4 Le Rayol-Canadel

Information non connue

8.1.5 Le Plan de la Tour

L'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

8.1.6 Ramatuelle

L'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

8.1.7 Sainte-Maxime

L'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

8.1.8 Saint-Tropez

L'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

8.1.9 Cogolin / Gassin

L'année 2023, le service a reçu 1 demande d'abandon de créance et en a accordé 1.
37 0613,09 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 1,0915 €/m³.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

8.2 COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune action de coopération décentralisée n'a été menée en 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

9 ANNEXE – NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GS T exercice 2023/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ÉDITION 2024

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,95 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **12,5 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.

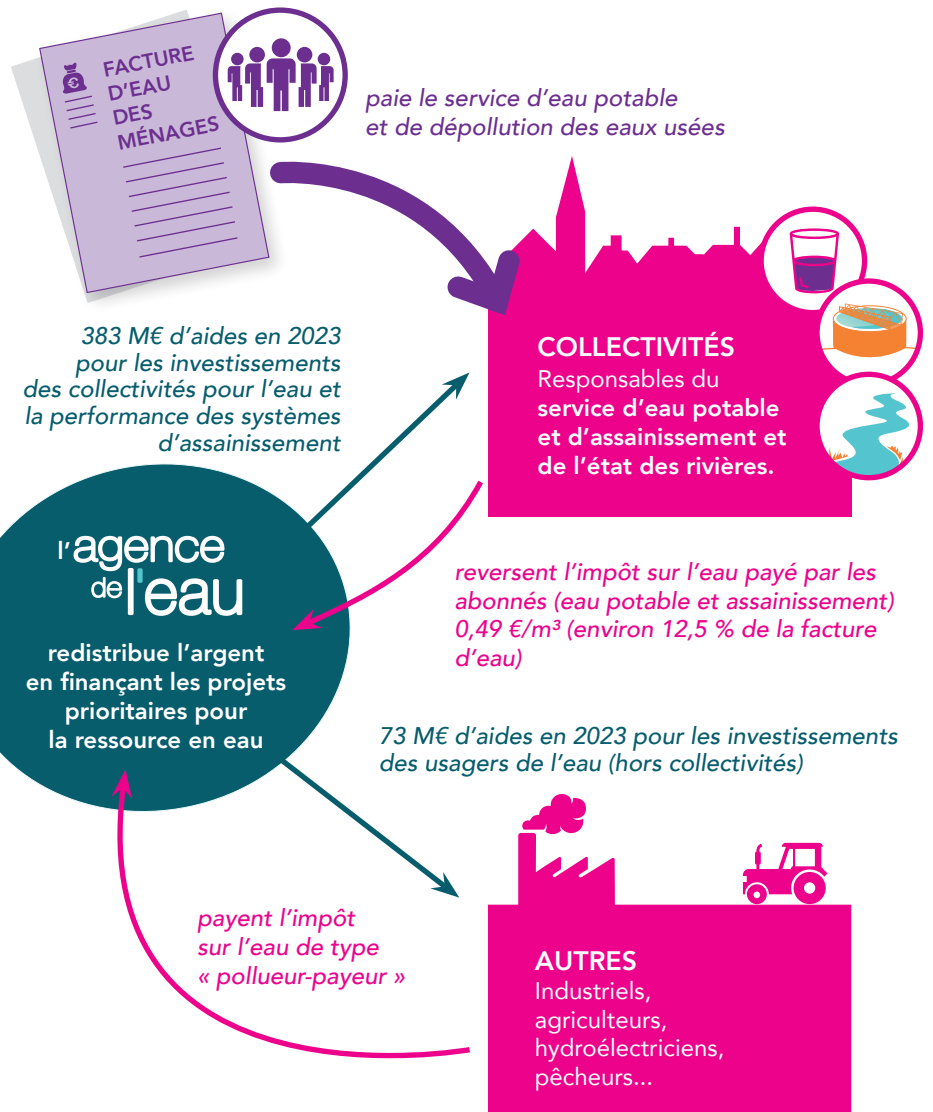
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



SALVONS L'EAU
REÇU EN PRÉFECTURE
le 31/10/2024
Application agréée E.legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'assainissement dans 20 pays en développement.

Reception par le préfet - 01/10/2024
Publication - 01/10/2024

REÇU EN PREFECTURE
le 31/10/2024
Application agréée E-legalite.com

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

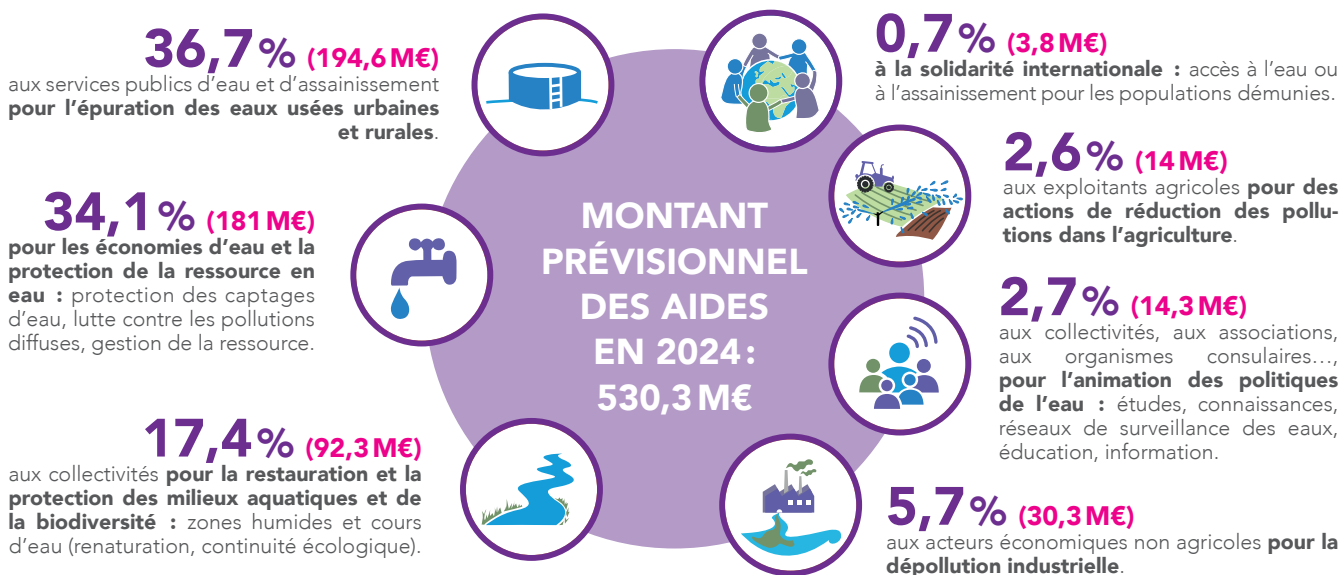
2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB) de réception Ministère de l'Intérieur.
- Solidarité internationale : l'Agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) pour la restauration de la biodiversité. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

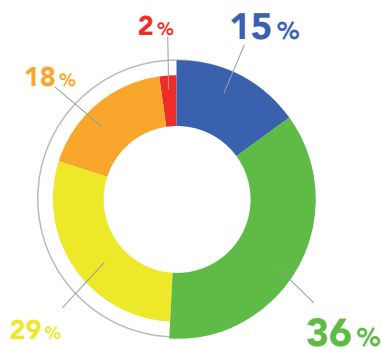
REÇU EN PRÉFECTURE
le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

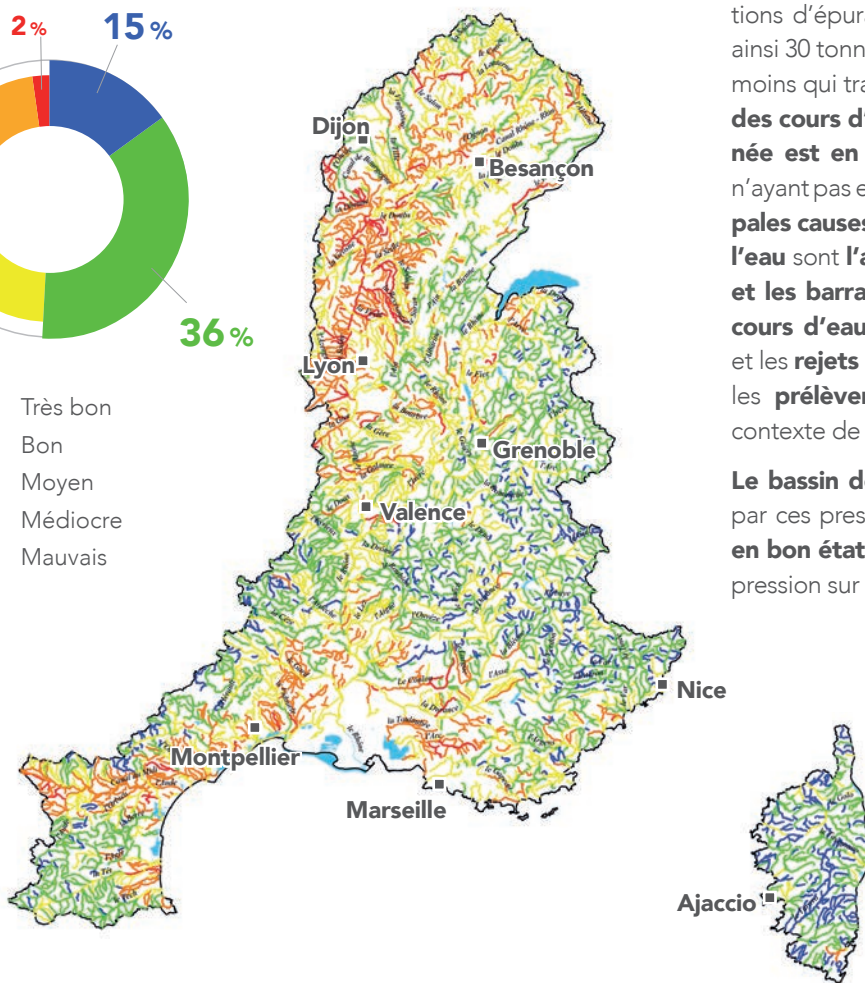
QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié en préfecture

Réception par le préfet le 01/10/2024

Publication le 01/10/2024

AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07

Tél.: 04 72 71 26 00

www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

@SauvonsLeau | @sauvonsleau | Application agréée E.legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_